

## Communiqué de presse



### Utilisation des pesticides : Quelles alternatives pour les particuliers ?

Au début du printemps, la végétation redémarre. De nombreux jardiniers amateurs sont alors tentés de se débarrasser des « mauvaises herbes ». Or, depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker et utiliser de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs...

**Alors, comment faire maintenant ?**

### Quelles techniques pour désherber ?

**Deux modes d'actions peuvent être combinés : les actions préventives et les actions curatives.**

**Les actions préventives** consistent à limiter, voir empêcher la pousse des végétaux. Pour cela, il existe différentes méthodes, qui peuvent être associées : les plantes vivaces couvre-sol, le paillage minéral ou organique ainsi que la structure des massifs.

Une grande diversité de plantes vivaces couvre-sol est disponible. Vous aurez donc la possibilité de choisir en fonction de la floraison, du feuillage, de l'exposition, de la nature du sol...

Voici quelques exemples : géraniums vivaces, petite pervenche, lierres, bugle rampant...

Privilégiez des plantes locales, plus rustiques et adaptées à notre climat et sol. Et pour vous y aider, il existe la marque « végétal local » (<https://vegetal-local.fr>).

Le paillage consiste à couvrir le sol afin d'empêcher la levée et la pousse des végétaux. Il peut être minéral ou organique.

Les bâches plastiques sont à éviter. Elles étouffent la vie du sol et sont un déchet qui, en se dégradant, pollue le sol et l'eau pour longtemps.

Le paillage minéral offre une touche graphique et colorée dans vos aménagements. Il peut être à base de pouzzolane, de briques concassées, de pierres, de galets, d'ardoises... Toutefois, il étouffe le sol, il faut donc prévoir de l'enlever au bout de quelques années. De plus, tout comme la bâche, il limite le passage de l'eau et de l'oxygène et compromet le bon développement des végétaux plantés.





Le paillage organique, quant à lui, peut être fait maison (feuilles mortes, bois broyé, tontes séchées, pailles . . .) ou acheté (paille de lin, de chanvre, de miscanthus, écorces . . .). En se décomposant, la matière organique va enrichir le sol, stimuler les micro-organismes et contribuer à la fertilité.

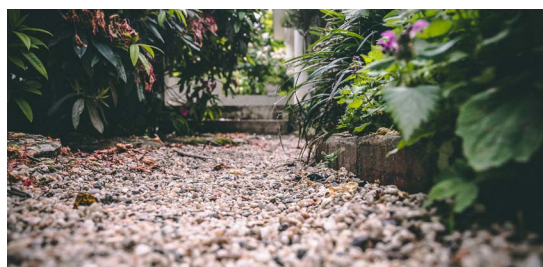
Attention toutefois, tous les paillages ne se valent pas. Certains sont assez pauvres et nourrissent peu le sol, d'autres se dégradent très vite, nécessitant de renouveler l'installation. Avec leurs belles couleurs et textures, les écorces de pins acidifient le sol.

Au potager, il faut privilégier le paillage organique, sauf peut-être dans les allées. Il est préférable de l'installer dès l'automne, afin qu'au printemps suivant il soit déjà en partie décomposé. Le paillage doit être installé sur un sol idéalement humide en profondeur. Il conservera ainsi la fraîcheur du sol en limitant l'évaporation.

**Les actions curatives** consistent à intervenir une fois les végétaux installés. Il y a naturellement l'intervention manuelle ou avec la binette. Vous pouvez aussi avoir recours à des désherbeurs thermiques (à flamme ou à vapeur) ou encore des produits autorisés. Toutefois, ces techniques ne sont pas aussi efficaces, et le temps et le coût financier à y consacrer peuvent être conséquents.

### Et comment faire sur les espaces en graviers ou sable ?

Ces espaces sont compliqués à désherber. Plusieurs possibilités s'offrent à vous en fonction de leur étendue et de vos moyens. Le désherbage manuel ou mécanique mais aussi thermique peuvent être employés. Il est aussi possible de les végétaliser avec une pelouse ou prairie que vous pourrez tondre, assez haut (10 cm) pour éviter les projections.



### Et pour les joints des pavés ?

Là encore, le désherbage manuel est le plus simple. Vous pouvez aussi utiliser un désherbeur thermique ou un bio-contrôle. L'autre alternative est de végétaliser ces petits espaces, soit avec une végétation spontanée que vous pourrez tondre, soit avec des violettes ou autres fleurs en rosette.



## Quelles techniques pour lutter contre les pathogènes ?

La lutte contre les pathogènes passe, en premier lieu, par le choix de la bonne espèce ou variété, installée au bon endroit avec un sol en bonne santé : une plante en bonne santé sera moins sensible et plus résistante aux pathogènes.

De même, pariez sur l'association des plantes ! En mettant des capucines, les pucerons y seront attirés et viendront moins sur les bourgeons de vos rosiers. D'autres plantes peuvent être répulsives, telles que les plantes aromatiques qui permettront de tenir à distance les insectes.

Lorsque vous constatez la présence de pathogènes, soyez patient : sous peu son prédateur réglera le problème. Et créez dans votre jardin des espaces diversifiés, propices à accueillir de la biodiversité : fauche tardive, bois morts, tas de branchages, haies champêtres diversifiées avec des essences locales, mares et abreuvoirs disséminés... Vous contribuerez ainsi à favoriser les régulations naturelles.

Enfin, si malgré tout il vous faut intervenir, il y a les décoctions, purins et autres infusions de plantes qui peuvent apporter une réponse douce. Ces produits peuvent être fabriqués maison ou achetés en jardinerie. Dans les deux cas, il est important de les manipuler avec quelques précautions, des gants *a minima*.

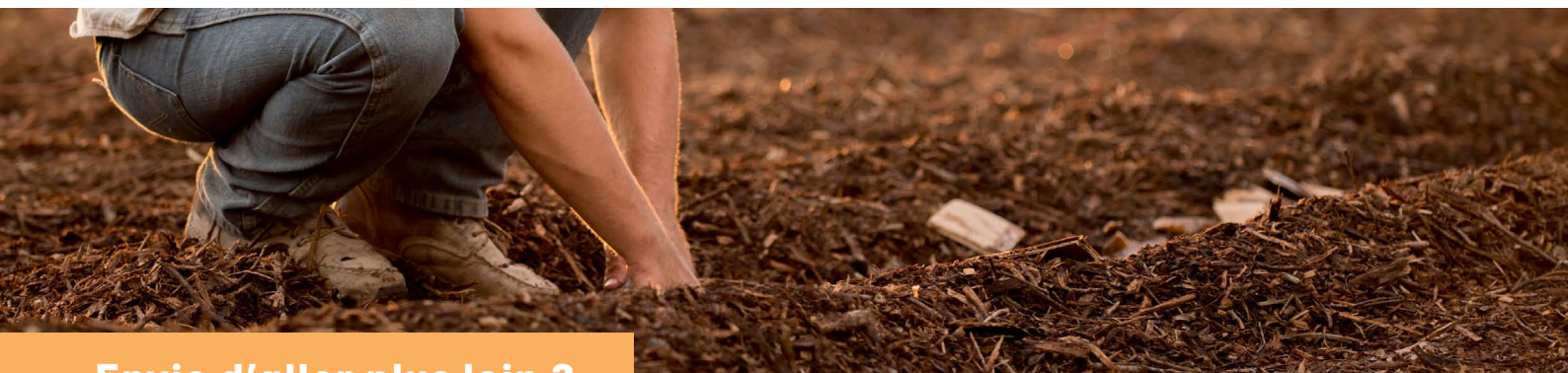


### Pour découvrir des jardins au naturel et échanger avec leur jardinier : Bienvenue dans mon jardin au naturel, les 12 et 13 juin 2021

Que ce soit un jardin d'agrément ou potager, il est tout à fait possible de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Et pour vous en convaincre, quoi de mieux que de rencontrer d'autres jardiniers et d'échanger avec eux ?

C'est pour cela que, partout en France, le temps d'un week-end, les 12 et 13 juin 2021, des jardiniers amateurs ouvrent les portes de leur jardin au naturel afin de faire découvrir leur passion. Cette manifestation est organisée par le réseau des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et est déclinée dans l'Aisne par le CPIE des Pays de l'Aisne.

Pour plus de renseignements : <http://mon-jardin-naturel.cpie.fr/>



### Envie d'aller plus loin ?

Pour toute information complémentaire, contactez Muriel MORBELLI, Chargée de missions au CPIE des Pays de l'Aisne :

☎ 03 23 80 03 02

✉ [contact@cpie-aisne.com](mailto:contact@cpie-aisne.com)

🌐 <https://www.cpie-aisne.com/>

Le CPIE des Pays de l'Aisne est une association de loi 1901 qui agit depuis 1975 pour le développement durable de son territoire.

Notre activité s'articule autour de deux grands métiers :

- L'éducation à l'environnement : accueil de classes en séjour ou la journée, interventions dans différents établissements (écoles, centres éducatifs, hôpitaux...), développement d'activités de loisirs et de découverte pour adultes et enfants (centres de loisirs, comités d'entreprise...), création d'outils pédagogiques...
- L'accompagnement des territoires : réalisation de formations, d'études ou de diagnostics, activité de conseil, publications...